

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 01 FEVRIER 2007**

**Délibération
n° 2007.02.041**

**Parc des Expositions
et des Manifestations
- Signalisation
directionnelle sur
voies de circulation :
appel d'offres ouvert**

LE UN FEVRIER DEUX MILLE SEPT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **26 janvier 2007**

Membres présents :

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Lionel MERONI, Jean-Claude BESSE, , André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Bernard CONTAMINE, Jean-Yves DE PRAT, Jean DUMERGUE, Guy DUPUIS, Martine FAURY, Annette FEUILLADE, Annie FOUGERE, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Michel HUMEAU, Didier LOUIS, Jean MARDIKIAN, Jean-Claude MOGIS, Daniel OPIC, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Gilles VIGIER,

Ont donné pouvoir :

Bernard ALLIAT à Annie FOUGERE, Philippe BERTHET à Bernard CONTAMINE, François ELIE à Jean MARDIKIAN, Jean-Michel LAMOUREUX à Robert CHABERNAUD, Gérard MARQUET à Jean-Claude MOGIS, Patrick RIFFAUD à Philippe MOTTET, Jean-Jacques SYOEN à Jean-Yves DE PRAT,

Excusé(s) :

Louis DESSET, Bernard SAUZE,

Excusé(s) représenté(s) :

Denis DOLIMONT par Annette FEUILLADE

**EQUIPEMENTS STRUCTURANTS / PARC DES
EXPOSITIONS**

Rapporteur : **Monsieur BRONCY**

**PARC DES EXPOSITIONS ET DES MANIFESTATIONS - SIGNALISATION DIRECTIONNELLE SUR
VOIES DE CIRCULATION : APPEL D'OFFRES OUVERT**

Par délibération n° 381 du 21 novembre 2003, vous avez retenu le groupement dont le mandataire est la société VILQUIN pour concevoir et réaliser le parc des expositions et des manifestations.

Compte tenu de l'avancement des travaux, il est nécessaire de lancer une consultation pour l'acquisition de signalisation directionnelle sur les voies de circulation.

Le montant estimatif du marché est de 35 000 € HT.

La procédure à mettre en œuvre sera l'appel d'offres ouvert lancé en application des articles 33, 57 à 59 du code des marchés publics.

Vu l'avis favorable de la commission équipements structurants du 9 janvier 2007,

Je vous propose :

D'APPROUVER les éléments essentiels du dossier de consultation des entreprises mentionnés ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer le marché à intervenir, le marché négocié en cas d'appel d'offres infructueux ainsi que les actes afférents à une résiliation éventuelle.

D'IMPUTER la dépense au budget principal article 2312 – sous fonction 90 – opération 2005.01 – autorisation de programme 1. (2005).

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

09 février 2007

Affiché le :

12 février 2007